



Quels sont les avantages d'un CCA pour un médecin de famille avec des compétences additionnelles dans un domaine de soins en médecine familiale?

- Seuls les détenteurs d'un CCA pourront utiliser la désignation spéciale CCMF(XX); cette désignation sera le seul indicateur du statut de compétence additionnelle dans nos renseignements sur les membres.
- À partir de 2016, tous ceux et celles qui réussissent un programme de compétence avancée recevront un CCA; ce sera le seul certificat de cette nature remis par le Collège. Les attestations indiquant que le détenteur a simplement terminé un programme de compétence avancée n'existeront plus.
- « CCA » sera le seul terme utilisé dans toutes les communications à caractère officiel, comme les qualifications universitaires ou les désignations. Les médecins de famille qui ont une compétence additionnelle voudront probablement utiliser la même désignation que leurs futurs collègues.
- CCA sera le seul terme officiel utilisé pour reconnaître l'atteinte de compétences dans tous les programmes de compétences avancées du CMFC, obtenue par la voie de la résidence ou de la pratique. Les médecins voudront peut-être avoir la même désignation que leurs collègues avec des compétences additionnelles dans d'autres domaines de soins en médecine familiale.
- En soumettant une demande de CCA, vous indiquez clairement votre engagement à l'égard du Collège et envers le développement continu des compétences avancées dans la pratique et la formation dans la discipline de médecine familiale.